

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMELIAN EN DATE DU 24 FEVRIER 2014

WCh/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **Lundi 24 février 2014 à 19H30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Députée-Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – TROTTA Véronique	15 –	22 – VITTON-MEA Emilie
2 – TALLIN Jacqueline	9 – RIBEYROLLES Alain	16 – CONAND Anne	23 – DIAS Susana
3 – PAVILLET Yves	10 – DUPRAZ Jacqueline	17 – PITTNER Franck	24 – SIMON Philippe
4 – GRANGEAT Magali	11 – VUILLARD Joël	18 – CROZET Irène	25 – COTTET Bernard
5 – BUISSON André	12 – MUZET André	19 –	26 – DUPOND Geneviève
6 – MUNIER Yannick	13 – BRUNET Didier	20 – HAND Fabrice	27 –
7 – NAJAR Gilbert	14 – COMPOIS Sylvie	21 –	

EXCUSES : Joséphine ALEO (pouvoir à Anne CONAND), Saddock FETTAH (pouvoir à André MUZET) Fabrice HAND jusqu'à 20h30 (pouvoir à Jacqueline DUPRAZ), KADOUR Maâmar (pouvoir à Gilbert NAJAR), Agnès BENERRADI (pouvoir à Geneviève DUPOND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Susana DIAS

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014. Le procès-verbal est adopté à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI).

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2013

Rapporteur : Franck PITTNER

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Il justifie l'exécution du budget et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après avoir constaté les budgets de l'exercice 2013, (budgets général, eau potable assainissement collectif, espace culturel François Mitterrand et immeubles de rapport) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour chaque budget ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs se rapportant au budget général, budgets annexes de l'eau potable, assainissement collectif, Espace culturel François Mitterrand, immeubles de rapports de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur de la Commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et se rapportant aux budget général, budget de l'espace culturel François Mitterrand, budget immeubles de rapport, budget du service public de distribution de l'eau potable, budget du service public de l'assainissement collectif, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2013

Rapporteur : Franck PITTNER

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal du compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement :

En dépenses.

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 5 900 221 euros contre 5 712 302 euros en 2012, soit une augmentation d'environ 3,3%.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est en forte augmentation par rapport au réalisé 2012 : 1 762 552 euros contre 1 578 587 euros

Pour mémoire, en 2013, ces dépenses intègrent au compte 617 la réalisation d'une partie des études de la zone sud pour près de 90 000 euros.

Par ailleurs, compte tenu des recours reçus (recours déposés par la société Lidl suite à refus de permis de construire, recours déposé par la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Savoie et le Syndicat d'Exploitants Agricole (S.E.A.) de Montmélian contre le PLU), la Ville a dû faire face à des frais d'acte et de contentieux qui apparaissent au compte 6227 pour un montant d'environ 35 600 euros. En 2012, ces frais étaient inférieurs à 5 000 euros.

Le compte 6227 intègre également les frais de portage versés à l'EPFL dans le cadre de l'acquisition de la maison Veyrat, environ 11 600 euros.

Les dépenses d'énergie sont également en hausse compte tenu de la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité et ce malgré les baisses de consommations.

Les frais de formation ont également augmenté dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 décembre 2012 : 16187 euros contre 8 998 euros en 2012.

Pour faire face à l'ensemble de ces dépenses, la Ville a recouru au chapitre dépenses imprévues pour un montant de 54 378 euros.

Le chapitre 012, frais de personnel, n'a pas nécessité de décision modificative et a été exécuté quasiment en totalité.

Concernant les autres dépenses de gestion courante, chapitre 65, celles-ci ont augmenté par rapport à l'exercice précédent et comme vu lors du budget primitif pour 2 raisons : augmentation de la subvention au CCAS (modification comptable des aides versées pour les usagers de l'Ecole de Musique) et versement du premier acompte pour le remboursement du fonds de concours à la Communauté de Communes, après annulation de la délibération de la Communauté de Communes par le juge administratif.

Les dépenses réelles comprennent également les charges financières et charges exceptionnelles (chapitres 66 et 67).

Le chapitre 66 (charges financières) a été réalisé à hauteur de 293 875 euros pour un crédit ouvert de 294 000 euros.

Le chapitre 67 "charges exceptionnelles" est en diminution : 382 571 euros contre 543 096 euros en 2012, exercice qui avait supporté la démolition de l'usine ALTEA.

La subvention exceptionnelle versée au budget annexe de l'Espace François Mitterrand a été moins élevée qu'en 2012 : 251 114 euros pour 290 037 euros l'exercice précédent.

En revanche, et comme vu au débat budgétaire 2013, la subvention exceptionnelle versée au CCAS s'est élevée à 108 605 euros contre 80 000 euros en 2012. Les bons résultats des budgets du CCAS ont toutefois permis de maîtriser cette hausse : le crédit prévisionnel initialement ouvert était de 128 000 euros.

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) sont plus élevées qu'en 2012 du fait de la hausse de la dotation aux amortissements, 351 085 euros contre 340 354 euros en 2012; et d'opérations d'ordre liées aux cessions effectuées et transférées en investissement plus importantes en 2013 : cession de l'Hôtel du Fort à la Savoisiennne essentiellement.

Au total, les dépenses de fonctionnement constatées, dépenses réelles et dépenses d'ordre, s'élèvent à 6 345 470 euros contre 6 102 532 euros en 2012.

En recettes,

Le montant des recettes réelles s'élève à 6 727 543 euros auquel s'ajoutent 68 655 euros de recettes d'ordre contre 6 845 217 euros auquel s'ajoutent 59 348 euros de recettes d'ordre en 2012.

Les recettes d'ordre sont constituées pour 2013 essentiellement des travaux en régie, plus importants que sur l'exercice précédent 64 669 euros pour 26 278 euros en 2012.

Le montant des recettes réelles est donc inférieur à 2012 de 117 674 euros.

Certains chapitres sont en augmentation :

- Impôts et taxes (chapitre 73) : 4 699 304 euros contre 4 561 919 euros.
La hausse de recettes concerne les contributions directes pour lesquelles au-delà de la revalorisation des bases, une régularisation de 42 720 euros a été effectuée sur l'exercice 2013.
Par ailleurs, l'encaissement de la taxe sur l'électricité a été effectué sur une année pleine contrairement à l'exercice précédent. Le montant collecté s'élève à 37 233 euros contre 14 352 euros en 2012.
- Dotations et participations (chapitre 74) : 1 029 280 euros contre 879 811 euros en 2012.
Cette hausse importante est liée à l'encaissement d'une partie des subventions attribuées pour les études zone sud : 30 560 euros de la Région et 10 000 euros du Département encaissés en 2013. D'autre part, les fonds de concours de la Communauté de Communes, approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mai 2013, pour le fonctionnement de l'école de musique et le centre nautique se sont élevés à 67 999 euros. Enfin, conformément à la délibération approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 octobre 2012, le Département a versé une participation liée au reclassement en voirie communale d'un tronçon de la RD 201L (du rond-point Pillet Will au rond-point de la Carronière) et d'un tronçon de la RD 201 D (« rue Jean Moulin » de l'intersection avec l'avenue Edouard Herriot à l'intersection avec l'avenue Paul Louis Merlin au rond-point Charles de Gaulle).

En revanche, sur ce chapitre, la Dotation Globale Forfaitaire a diminué de 8 196 euros et les compensations par l'Etat au titre d'exonérations fiscales de 3 703 euros.

D'autres chapitres sont en diminution :

- Les remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013) s'élèvent à 28 868 euros contre 35 981 euros en 2012.
- Le chapitre retraçant l'activité des services (chapitre 70) est en baisse : 529 898 euros contre 569 611 euros en 2012. Cependant, le montant 2012 était exceptionnel et s'expliquait en grande partie par la modification comptable des inscriptions à l'école de musique (prise en compte sur le budget de la Ville du solde de l'année 2011/2012 et prise en compte de l'année scolaire entière 2012/2013).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont stables : 275 389 euros contre 278 260 euros en 2012. Ce chapitre retrace les loyers et charges locatives perçus, hors locaux commerciaux. Le montant encaissé a dépassé la prévision inscrite au budget primitif du fait du décalage de l'opération de rénovation de la Maison de l'emploi.

Au total, le montant des recettes de gestion courante (chapitre 013, 70, 73, 74 et 75) s'est élevé à 6 562 742 euros.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) enregistrent les cessions. Il s'agit essentiellement pour 2013 de la cession de l'Hôtel du Fort, enregistré au compte 775, pour un montant de 87 467 euros, conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 décembre 2011. Sont également imputés sur ce chapitre les remboursements d'assurance et notamment en 2013, le remboursement par l'assureur de la Ville des frais d'avocat versés à la société Lidl, suite à la condamnation de la Ville en première instance, pour un montant de 24 075,48 euros.

Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement 2013 est excédentaire et s'élève à 450 728,90 euros.
Après prise en compte de l'excédent antérieur reporté, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 783 964,29 euros.

Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 16, 20, 204, 21 et 23) effectuées au cours de l'exercice s'élèvent à 2 182 548 euros, soit une exécution de l'ordre de 49%. L'année 2013 intégrait un déficit reporté important, 1 600 882 euros, à reprendre en dépenses réelles d'investissement. Conformément aux règles de la comptabilité publique, le déficit ne donne pas lieu à une écriture dans l'année. Hors ce déficit, le taux d'exécution des dépenses est d'environ 75%.

Avec les dépenses d'ordre, le montant global des dépenses d'investissement 2013 s'élève à 2 251 203 euros.

Le capital d'emprunt remboursé, articles 1641 et 16878, en 2013 s'est élevé à 943 475 euros.

Le chapitre 20 "immobilisations incorporelles" a été réalisé à près de 99%, le montant des dépenses s'élève à 34 556 euros.

Sur ce chapitre ont été payés principalement le solde de la réalisation de l'étude gare, l'élaboration du programme de rénovation de l'ancienne cave la Maladière et un premier acompte de la réalisation de l'audit énergétique de la médiathèque réalisé par la SPL d'Efficacité Energétique.

Le chapitre 204 "subventions d'équipement" a été exécuté à hauteur de 57 544 euros, soit 71% environ. A notamment été mandaté le premier acompte de la participation de la Ville à la Savoienne Habitat pour la rénovation de l'Hôtel du Fort avec création de 2 logements, rue François Dumas.

Une subvention a également été versée à 5 particuliers dans le cadre du dispositif d'aides en faveur du Développement Durable pour un montant total de 1544 euros.

Le chapitre des acquisitions, chapitre 21, a été exécuté quasiment en totalité à hauteur de 223 536 euros auxquels s'ajoutent 11 389 euros de restes à réaliser euros, soit 94%.

Sur ce chapitre a été notamment payée l'acquisition des 2 kangoo électriques pour les services de la Ville et d'un désherbeur vapeur pour lequel l'Agence de l'eau a attribué une subvention à hauteur de 50%. Le serveur téléphonique de l'Hôtel de ville a été remplacé, la Résidence A. Camus et les Ateliers ont été raccordés sur ce nouveau serveur via la fibre optique pour optimiser les abonnements téléphoniques.

Le serveur informatique de la médiathèque et du Musée a également été remplacé ainsi que deux ordinateurs de ces services.

Sur le chapitre 21 a également été imputée l'installation d'un système de contrôle d'accès à l'Espace Léonard de Vinci, pour 21 959 euros, dépense remboursée à hauteur de 50% par l'Etablissement Public de Coopération Culturel, Diapason 73.

En acquisition foncière, il a été procédé à l'acquisition des parcelles 25 et 26, rue des Remparts (conseil Municipal du 20 avril 2011) ainsi que de la parcelle AP 37 (Conseil Municipal du 19 novembre 2012).

Au chapitre 23 "immobilisations en cours", les dépenses constatées s'élèvent à 922 836 euros contre 1 391 752 euros en 2012.

Plus de 313 000 euros ont été affectés aux travaux des écoles : achèvement de la réfection des menuiseries de l'école Jean Moulin, isolation du plancher de l'école Jean Rostand, réhabilitation partielle de la toiture Pillet Will.

La première phase de travaux concernant le centre nautique a été réalisée ainsi que la rénovation de la salle des mariages à l'Hôtel de ville.

Sur ce chapitre ont été également imputés le solde de la première tranche de travaux de l'Hôtel Nicolle de la Place et celui de l'aménagement de l'avenue Clémenceau.

Comme chaque année un programme de travaux divers sur notre patrimoine a été réalisé : raccordement en fibre optique de la médiathèque à l'Hôtel de ville, rénovation de la salle d'activités de l'école Amélie Gex et réfection d'enrobés dans la cour, rénovation du logement de fonction du Stade de l'Ile, réfection d'enrobés liée à la mise en place de l'éclairage du chemin rural de la Générale aux Calloudes, campagne de marquage au sol, mise aux normes des installations électriques du club house du rugby.....

Parmi les dépenses d'ordre se trouvent les travaux en régie effectués pour un montant de 64 669 euros dont la réalisation des espaces verts du parking des Bleuets, la création de 7 jardins familiaux rue Antoine Besson, la création d'un mur au parking Charles Emmanuel, la création d'une rampe d'accès pour l'aire de jeux des Cyclamens, l'amélioration de l'éclairage du chemin de la Générale et du Chemin de la Tuile, l'extension du columbarium, la rénovation d'un appartement à l'école Pillet Will, création d'un meuble avec cible dans le local du club de fléchettes, la création d'une baie de brassage à la médiathèque, des travaux de peintures au boudodrome, l'installation d'un sanitaire au presbytère, des travaux d'enrobés place du marché et chemin de la Digue... Les services ont également pris en charge une grande partie de la déconstruction des vestiaires du centre nautique.

Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 2 815 377 euros contre

1 638 953 euros en 2012, la différence entre les deux exercices provenant principalement du compte 1068 (affectation du résultat) compte tenu du déficit à couvrir en 2013.

Ces recettes réelles comprennent principalement :

- l'affectation du résultat de fonctionnement (article 1068) : 1 151 457 euros contre 340 834 euros en 2012.
- le FCTVA pour 239 990 euros contre 233 339 euros en 2012
- les subventions d'investissement (chapitre 13) : 340 705 encaissés contre 234 417 euros en 2012
- l'emprunt souscrit : 870 000 euros souscrits contre 800 000 euros en 2012.

Les recettes d'ordre (dotations aux amortissements, opérations d'ordre sur cessions, opérations patrimoniales) s'élèvent à 445 248 euros contre 408 159 euros en 2012.

Le résultat d'exercice 2013 de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 1 009 421,83 euros.

Après prise en compte du déficit antérieur reporté (1 600 881,29 euros), le résultat de clôture de la section investissement est déficitaire et s'élève à - 591 459,46 euros.

Compte tenu du solde des restes à réaliser (+ 316 784 euros), le résultat d'investissement définitif est de -274 675,46 euros qu'il convient de couvrir par le résultat de fonctionnement.

Le résultat définitif des 2 sections pour l'année 2013 est excédentaire de 509 288,83 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 600 881,29			333 235,39	1 600 881,29	333 235,39
Opérations de l'exercice	2 251 203,99	3 260 625,82	6 345 470,02	6 796 198,92	8 596 674,01	10 056 824,74
TOTAUX	3 852 085,28	3 260 625,82	6 345 470,02	7 129 434,31	10 197 555,30	10 390 060,13
Résultats d'exercice		1 009 421,83		450 728,90		1 460 150,73
Restes à réaliser	181 167,00	497 951,00			181 167,00	497 951,00
Totaux cumulés avec RAR	4 033 252,28	3 758 576,82	6 345 470,02	7 129 434,31	10 378 722,30	10 888 011,13
Résultats définitifs	274 675,46			783 964,29		509 288,83

BUDGETS ANNEXES

Les comptes administratifs des budgets annexes se résument comme suit :

Budget annexe de l'assainissement collectif

Sur l'exercice 2013, la section d'exploitation présente un déficit de 6 163,01 euros lié à la diminution du volume traité.

Les recettes encaissées sont en-deçà des prévisions compte tenu de la modification intervenue sur le centre nautique

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 704 614,46 euros.

La section d'investissement présente un excédent d'exercice de 24 739,04 euros.

Après prise en compte de l'excédent antérieur et des restes à réaliser, le résultat définitif de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 32 341,52 euros.

Avec les reports antérieurs, le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 736 955,98 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		32 539,48		710 777,47		743 316,95
Opérations de l'exercice	2 352,56	27 091,60	28 639,05	22 476,04	30 991,61	49 567,64
Résultats d'exercice		24 739,04	-6 163,01			18 576,03
Restes à réaliser	24 937,00				24 937,00	
TOTAUX CUMULES	27 289,56	59 631,08	28 639,05	733 253,51	55 928,61	792 884,59
RÉSULTATS DÉFINITIFS		32 341,52		704 614,46		736 955,98

Budget annexe distribution de l'eau potable

Sur l'exercice 2013, la section d'exploitation présente un excédent de 11 461,69 euros. Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 56 793,29 euros.

La section d'investissement présente un excédent d'exercice de 167 326,53 euros, compte tenu de l'emprunt réalisé de 100 000 euros.

Après prise en compte du déficit antérieur et des restes à réaliser, le résultat définitif de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 125 089,12 euros.

Avec les reports antérieurs, le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 181 882,41 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	24 329,41			45 331,60	24 329,41	45 331,60
Opérations de l'exercice	14 064,35	181 390,88	44 364,58	55 826,27	58 428,93	237 217,15
Résultats d'exercice		167 326,53		11 461,69		178 788,22
Restes à réaliser	17 908,00				17 908,00	
TOTAUX CUMULES	56 301,76	181 390,88	44 364,58	101 157,87	100 666,34	282 548,75
RÉSULTATS DÉFINITIFS		125 089,12		56 793,29		181 882,41

Budget annexe Immeubles de rapport

Sur l'exercice 2013, le résultat d'exercice de la section d'exploitation est excédentaire et s'élève à 4 334,16 euros.

Tous les locaux affectés à ce budget sont loués sauf un, dans l'immeuble le Sénéchal.

Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement s'élève à 23 287,14 euros;

En investissement, l'opération de rénovation de la Maison de l'Emploi a démarré en décembre 2013. En recettes, le solde de l'emprunt accordé pour cette opération a été débloqué conformément au contrat de prêt. Ce décalage accentue l'excédent déjà réalisé en 2012 pour les mêmes raisons. L'achèvement de cette opération est prévu pour le mois d'août.

Sur cette section ont également été imputés les travaux de rénovation du local commercial situé en rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Fort. La livraison de ce local est prévue pour 2014. Des négociations sont en cours pour l'installation d'un pressing.

Le résultat d'exercice de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 487 847,06 euros.

Après reprise de l'excédent antérieur et des restes à réaliser, le résultat définitif de la section d'investissement s'élève à 650 155,02 euros.

Le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 673 442,16 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		180 114,03		18 952,98		182 813,94
Opérations de l'exercice	231 575,94	719 423,00	51 737,13	56 071,29	283 313,07	775 494,29
TOTAUX	231 575,94	899 537,03	51 737,13	75 024,27	283 313,07	958 308,23
Résultats d'exercice		487 847,06		4 334,16		492 181,22
Restes à réaliser	1 553,00				1 553,00	
Totaux cumulés	233 128,94	883 283,96			284 866,07	958 308,23
Résultats définitifs		650 155,02		23 287,14		673 442,16

Budget annexe Espace culturel François Mitterrand

En section d'exploitation, les recettes provenant des usagers ont été supérieures aux prévisions du budget primitif, notamment compte tenu des très bonnes ventes réalisées dès l'ouverture de la saison pour le spectacle de Maxime Leforestier, organisé en février 2014. Le montant réalisé au chapitre 70 s'élève à 145 568 euros pour une prévision de 129 000 euros.

En dépenses, les charges d'exploitation ont été contenues dans les crédits ouverts : 433 353 euros pour une prévision de 438 950 euros.

Les intérêts d'emprunts ont diminué de façon importante : 1575 euros contre 7 410 euros en 2012 du fait du vieillissement de la dette qui se termine en 2017 et de la modification de taux intervenu début 2013.

Ces résultats ont entraîné une subvention d'équilibre inférieure à la prévision : 235 536 euros versés pour une prévision de 260 000 euros. En 2012, la subvention était de 286 303 euros.

Le résultat d'exercice de la section d'exploitation est légèrement déficitaire et s'élève à -2 264,84 euros.

Après prise en compte de l'excédent antérieur, le résultat définitif de la section d'exploitation s'élève à 5,55 euros.

En section d'investissement, l'excédent d'exercice s'élève à 132 000,01 euros et le résultat de clôture à 372 721,69 euros.

Le résultat définitif des deux sections est excédentaire et s'élève à 372 727,24 euros.

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		240 721,68		2270,39		242 992,07
Opérations de l'exercice	73 962,12	205 962,13	433 353,85	431 089,01	507 315,97	637 051,14
Résultats d'exercice		132 000,01	2 264,84			129 735,17
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	73 962,12	446 683,81	433 353,85	433 359,40	507 315,97	880 043,21
Résultats définitifs		372 721,69		5,55		372 727,24

Le détail des comptes administratifs établis par Madame le Maire pour l'exercice 2013 du budget général de la commune et des quatre budgets annexes est présenté en annexe. Ces éléments ont été présentés en Commission des travaux budgétaires lors de sa séance du 13 février 2014.

Madame le Maire se retire de la salle pendant que le Conseil Municipal délibère et procède au vote des comptes administratifs. Elle confie la Présidence du Conseil à Jacqueline TALLIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour le budget général et les budgets annexes « Immeubles de rapport » et « Espace culturel François Mitterrand », et à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) pour les budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement collectif » :

- **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs, résumés dans les 5 tableaux ci-dessus ;
- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Arrivée de Fabrice HAND à 20H35

Rapporteur : Franck PITTNER

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour affecter, comme proposé ci-dessous, les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2013, des cinq budgets de la commune comme présentés ci-dessous.

Budget principal

	Résultat CA 2012	affectation au 1068	Résultat de l'exercice 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
affectation résultats ville					
Investissement	-1 600 881,29		1 009 421,83	316 784,00	-274 675,46
Fonctionnement	1 484 692,68	1 151 457,29	450 728,90		783 964,29
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2012					
Affectation obligatoire =					
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068					274 675,46
éventuellement solde disponible affecté comme suit					
affectation complémentaire au compte 1068					
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement					509 288,83
Total affecté au 1068					
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013					
Déficit cumulé d'investissement à reporter 001					591 459,46

Budget annexe de l'assainissement collectif

	Résultat CA 2012	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	32 539,48		24 739,04		24 937,00	32 341,52
Fonctionnement	710 777,47	0,00	-6 163,01			704 614,46
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						704 614,46
Affectation obligatoire =						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068						0,00
éventuellement solde disponible affecté comme suit						
affectation complémentaire au compte 1068						0,00
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement						704 614,46
Total affecté au 1068						0,00
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						0
Excédent cumulé d'investissement	57 278,52					

Budget annexe de l'eau potable

	Résultat CA 2012	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-24 329,41		167 326,53		-17 908,00	125 089,12
Fonctionnement	69 661,01	24 329,41	11 461,69			56 793,29
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						0,00
Affectation obligatoire =						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068						0,00
éventuellement solde disponible affecté comme suit						
affectation complémentaire au compte 1068						
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement						56 793,29
Total affecté au 1068						
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						0
Excédent cumulé d'investissement	142 997,12					

Budget annexe Immeubles de rapport

	Résultat CA 2012	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	180 114,03		487 847,06		1 553,00	666 408,09
Fonctionnement	18 952,98	0,00	4 334,16			23 287,14
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						
Affectation obligatoire =						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068						0,00
éventuellement solde disponible affecté comme suit						
affectation complémentaire au compte 1068						
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement						23 287,14
Total affecté au 1068						
déficit global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013						
excédent cumulé d'investissement	667 961,09					

Budget annexe Espace François Mitterrand

	Résultat CA 2012	affectation 1068	Résultat de l'exercice 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	240 721,68		132 000,01	0	372 721,69
Fonctionnement	2270,39	0	-2 264,84		5,55
excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :					
Affectation obligatoire =					
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068					0
éventuellement solde disponible affecté comme suit					
affectation complémentaire au compte 1068					
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement					5,55
Total affecté au 1068					0
excédent global d'investissement cumulé au 31/12/2013					
					372 721,69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes immeubles de rapport, Espace Culturel François Mitterrand, assainissement collectif et eau potable.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Franck PITTNER

Compte tenu des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 débattues en Conseil Municipal lors de sa séance du 27 janvier 2014, malgré le contexte et les contraintes pesant sur le projet de budget présenté à la commission n°9 le 13 février 2014, il est proposé de maintenir pour cette année encore les taux d'imposition communaux à leur niveau des années précédentes, et tels qu'ils avaient été reconduits en 2013.

TAXE D'HABITATION	11,13%
FONCIER BATI	19,66%
FONCIER NON-BATI	61,87%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** pour l'année 2014 les taux d'imposition de l'année 2013 des taxes d'Habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti.

EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Rapporteur : Franck PITTNER

1) BUDGET GENERAL (M14)

Les contraintes et incertitudes pesant sur les budgets primitifs 2014, liées au contexte économique et financier et au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, ont été abordées lors de la séance de débat d'orientations budgétaires du 27 janvier dernier.

Le montant de la dotation globale forfaitaire n'a pas encore été notifié. La prévision ampute le montant encaissé de 2013 de 51 000 euros, comme vu lors de la séance du débat d'orientations budgétaires, pour s'établir à 430 439 euros.

Le montant de la dotation de solidarité rurale n'est pas connu à ce jour mais l'application de la même hausse survenue entre 2012 et 2013 a été appliquée, puisque l'enveloppe nationale doit augmenter au même rythme que l'année précédente.

Au niveau local, la nouvelle Communauté de Communes Cœur de Savoie s'installe progressivement et prendra, dans les prochains mois, différentes délibérations qui impacteront le budget communal, notamment en matière de neutralité fiscale, attributions de compensation, prise en charge du FPIC, fonds de concours.... Suivant les résultats de ces délibérations, des corrections seront apportées au budget primitif.

Les recettes fiscales prévues sont issues du calcul du produit des bases réelles 2013 par le taux d'évolution de ces bases annoncé dans la loi de finances, soit 0,9% et multipliées par les taux d'imposition non modifiés. Le montant obtenu de 1 360 000 euros est inférieur au montant encaissé en 2013, du fait de la régularisation survenue l'an dernier.

Les priorités de l'exercice 2014 ont été présentées lors de la séance du débat d'orientations budgétaires. Les commissions municipales ont émis leurs vœux.

La commission des travaux budgétaires en a fait la synthèse lors de la présentation du projet de budget en commission le 13 février dernier.

Ce budget sera comme chaque année soumis au vote par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget se présente comme suit, les comparaisons étant effectuées de BP 2013 à BP 2014 :

Section de fonctionnement :

Le budget 2014 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 7 211 697 euros contre 6 934 311 euros en 2013, soit une augmentation d'environ 4%.

En recettes

Les recettes réelles sont prévues à hauteur de 7 111 697 euros.

- Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) est inscrit à hauteur de 509 288 euros, conformément à la proposition d'affectation des résultats. Le résultat reporté explique pour partie la différence de volume de crédits ouverts entre les exercices 2013 (333 235 euros) et 2014.
- Les remboursements sur rémunérations du personnel sont inscrits à hauteur de 31 000 euros contre 20 000 en 2013.
- La prévision concernant les produits des services (chapitre 70) est équivalente aux crédits ouverts en 2013 : 502 600 euros contre 496 800 euros.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont prévus en augmentation du fait de la hausse des bases comme vu en préambule et du fait de l'inscription au compte 7321 du remboursement de la participation au SDIS par la Communauté de Communes via l'attribution de compensation, comme vu en débat d'orientations budgétaires.
- Les dotations et participations (chapitre 74) sont en baisse du fait de la baisse annoncée de la DGF et du financement exceptionnel en 2013 versé par le Conseil Général dans le cadre du déclassement de voiries. Ce chapitre intègre le solde des subventions attendues pour l'étude zone sud de la Région Rhône Alpes et de l'Ademe.

Les fonds de concours sollicités auprès de la communauté de Communes pour l'espace Léonard de Vinci et le centre nautique Albert Serraz ont été réinscrits à hauteur des montants réels de l'exercice précédent.

Les compensations pour exonérations fiscales ont été inscrites avec la même variation qu'entre 2012 et 2013, soit -4,9% sur le total des 3 dotations ; ces compensations jouant le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ces dernières années.

Enfin, la subvention attribuée par l'Etat pour l'aide au démarrage de la réforme des rythmes scolaires est inscrite à hauteur de 21 500 euros.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en diminution comme vu en débat d'orientations budgétaires, du fait du transfert de la Maison de l'Emploi sur le budget annexe Immeubles de rapport (le loyer versé par Pôle Emploi en 2013 s'est élevé à 44 010 euros).
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont prévus en augmentation du fait de l'avancée du projet Vinalp, la subvention attendue devrait être versée sur cet exercice.

Les recettes d'ordre de fonctionnement concernent les travaux en régie.
Comme en 2013, les crédits ouverts s'élèvent à 100 000 euros.

En matière de dépenses

Les dépenses réelles sont prévues avec une augmentation importante par rapport au budget primitif 2013 puisqu'elles intègrent le versement par la commune de la participation au SDIS (compte 6553), dépense compensée quasiment en totalité par une augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.
Hormis cette modification, l'augmentation entre les 2 exercices est d'environ 1,07%

Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 6 162 756 euros contre 5 951 505 euros en 2013.

Ces dépenses réelles comprennent :

- les dépenses courantes des services (chapitre 011), sont relativement stables par rapport au montant 2013, la baisse est d'environ 1%. La diminution des crédits à inscrire au compte 617 (études et recherches) du fait de l'avancement des études zone sud est notamment compensée par la hausse des postes 6042, achat des repas scolaires compte tenu de la prise en compte en année pleine de la hausse des tarifs de la cuisine centrale et de l'augmentation des effectifs accueillis le mercredi midi du fait de la réforme des rythmes scolaires, et 60612, dépenses d'énergie.
Par ailleurs, ce volume de crédits en diminution devra intégrer les modifications des taux de TVA, impact estimé à 35 000 euros.
- les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation d'environ 4%, compte tenu de l'augmentation des cotisations retraites, de la mise en œuvre croissante de la GIPA, de la hausse du SMIC et de la refonte des grilles de rémunération de la catégorie C en corollaire, du Glissement Vieillesse Technicité et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

Les crédits affectés à la rémunération des agents non titulaires sont prévus en diminution, pour tenir compte d'une part de la baisse des charges afférentes au personnel saisonnier du fait de la réorganisation de l'accueil vestiaire au centre nautique et d'autre part, du moindre niveau de remplacement des agents absents. Ces différents points ont été abordés lors du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, lors de sa séance du 10 février 2014, le Comité Technique a donné un avis favorable à la création d'un poste permanent à mi-temps relevant du cadre d'emploi des ETAPS pour l'exercice des missions de chef de bassin, dans le cadre d'une organisation de travail annualisée. Ce même agent assurera un autre mi-temps sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe le reste de l'année. Il sera recruté pour cela par le CCAS et mis à disposition de la Ville auprès des services techniques. En contrepartie, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à mi-temps, vacant depuis le 1^{er} janvier 2014, sera supprimé.

Ces dispositions sont retracées dans le tableau des emplois annexé au budget primitif, à savoir :

- la suppression d'un poste d'ETAPS principal 1^{ère} classe saisonnier ;
- la création d'un poste d'ETAPS principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet 17,5/35^{ème} ;
- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 17,5/35^{ème}.

L'adoption du budget emporte approbation du tableau des emplois, avec les modifications présentées ci-dessus.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en augmentation du fait de la contribution au SDIS. La subvention de fonctionnement du CCAS est ramenée à 36 000 euros comme vu en débat d'orientations budgétaires et en commissions.
Le montant prévu pour les subventions aux associations est prévu à hauteur du montant versé avec une légère marge.
Il est également prévu sur ce chapitre (article 657351) le deuxième acompte de remboursement à la Communauté de Communes du fonds de concours versé en 2009 et 2010, pour le fonctionnement de l'école de musique après annulation de la délibération de la Communauté de Communes par le juge administratif.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues en légère augmentation par rapport au réalisé 2013.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en baisse du fait des subventions prévisionnelles du budget annexe de l'Espace François Mitterrand et de celle du CCAS.
Ces subventions seront versées par acomptes pour être ajustées au besoin réel et pour tenir compte de l'état des recettes des usagers.
- Les crédits ouverts en dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 40 801 euros contre 55 400 euros en 2013.

Pour les opérations d'ordre :

Le prélèvement global prévisionnel sur la section de fonctionnement s'élève à 1 048 941 euros dont 356 000 euros de dotations aux amortissements contre 982 806 euros dont 360 000 euros de dotations aux amortissements au budget primitif 2013.

Le prélèvement net s'élève à 692 941 euros contre 622 806 euros pour l'exercice précédent.

Section d'investissement :

Le budget primitif 2014 a été élaboré en section d'investissement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 3 676 568 euros dont 181 167 euros de restes à réaliser en dépenses et 497 951 euros en recettes.

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes :

- les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) estimés à 650 000 euros dont 400 000 euros de restes à réaliser ;
- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :
 - Conformément à la délibération d'affectation de résultats, l'excédent de fonctionnement capitalisé est inscrit (compte 1068) à hauteur de 274 676 euros
 - le FCTVA attendu au titre des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2013 est estimé à 170 000 euros ;
 - les taxes d'urbanisme sont estimées à 30 000 euros ;
- les subventions d'investissement (chapitre 13) sont inscrites à hauteur de 902 951 euros dont 97 951 euros de restes à réaliser.
- L'emprunt : le besoin prévisionnel pour équilibrer la section d'investissement est de 600 000 euros.

En recettes d'ordre, est inscrit le prélèvement global sur la section de fonctionnement, à hauteur de 1 048 941 euros, constitué comme vu précédemment de la dotation aux amortissements et du prélèvement net.

Les dépenses réelles d'investissement reprennent le déficit d'investissement cumulé (chapitre 001) à hauteur de 591 460 euros, le remboursement du capital (chapitre 16), inscrit à hauteur de 966 000 euros, le remboursement de taxe d'urbanisme indûment perçue pour le nouveau centre de secours (chapitre 10), les dépenses d'études (chapitre 20), les subventions d'équipement (chapitre 204), les dépenses d'acquisitions (chapitre 21) et de travaux (chapitre 23) détaillées comme suit.

Un crédit de 50 000 euros est inscrit pour les études (chapitre 20) et notamment celles conduites par la Société Publique Locale d'efficacité Energétique pour les travaux à mener sur la médiathèque et sur la résidence Albert Camus.

Pour les subventions d'équipement (chapitre 204) est maintenu un crédit de 25 000 euros réservé aux actions en faveur des économies d'énergie, menées par les particuliers, en lien avec le guichet unique du Département, délibération du 8 octobre 2012.

Figure également dans ce chapitre le solde de la participation de la Ville, soit 56 000 euros, due à la Savoissienne Habitat pour la réhabilitation de l'ancien bar du Fort, conformément à la délibération du 4 février 2013.

Pour les immobilisations corporelles (chapitre 21), une enveloppe de 100 000 euros est prévue, les restes à réaliser s'élèvent à 11 389 euros.

Les crédits prévisionnels pour les travaux (chapitre 23) s'élèvent à 1 518 941 euros auxquels s'ajoutent 169 778 euros de restes à réaliser.

La priorité sera donnée à la rénovation du centre nautique conformément à l'autorisation de programme approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 20 décembre dernier. Des subventions importantes sont attendues de la région Rhône-Alpes (240 000 euros) et du Département de la Savoie (396 000 euros). Par ailleurs, le solde du fonds de concours en investissement de la Communauté de Communes (175 000 euros) est également inscrit en recettes sur cette opération.

Le solde des crédits sera réparti sur les travaux divers sur le patrimoine communal, bâtiments et espaces publics, comme évoqué en commission n°4 le 13 février 2014.

Enfin, des crédits sont ouverts au chapitre 26 pour permettre l'augmentation de capital de la Ville à la Société Publique Locale d'efficacité Energétique dans le cadre des travaux de rénovation de la médiathèque, conformément à la délibération inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil.

Les dépenses d'ordre permettront comme chaque année de transférer en investissement les travaux effectués en régie par les services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2014 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 211 697 euros en section de fonctionnement et à 3 676 568 euros en section d'investissement.

2) BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND (M4)

Pour l'année 2014, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- en section de fonctionnement à 438 200 euros
- en section d'investissement à 519 221 euros

En section d'exploitation, le budget est reconduit quasiment à l'identique par rapport à l'exercice précédent.

Les intérêts d'emprunts sont en baisse, l'emprunt en cours arrivant à échéance en 2017.

En investissement, il est prévu de relier l'équipement à l'Hôtel de Ville par fibre optique et d'acquérir une caisse informatique pour le cinéma.

La rénovation de l'éclairage sera poursuivie pour diminuer la consommation énergétique.

De même, il est prévu de remplacer les portes d'entrée latérales.

La création d'un auvent à l'arrière de l'amphithéâtre est également à l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOPTE** le Budget primitif 2014 – budget annexe Espace Culturel François Mitterrand M4 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement à 438 200 euros
 - en section d'investissement à 519 221 euros.

3) BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT (M4)

Pour l'année 2014, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- en section de fonctionnement à 188 287 euros
- en section d'investissement à 1 580 053 euros

Les recettes d'exploitation proviennent :

- du produit des loyers des locataires de la Ville dans l'immeuble des Dominicains, dans les locaux de l'immeuble le Sénéchal et de l'Hôtel du Fort ainsi que dans ceux de la grotte sous le Fort. A partir du dernier trimestre 2014, ce budget enregistrera également le loyer de Pôle emploi.
- de la vente à EDF de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques.

Compte tenu du décalage entre les travaux de Pôle emploi et l'emprunt réalisé, une subvention exceptionnelle est nécessaire en 2014 pour équilibrer ce budget.

Les dépenses réelles concernent le fonctionnement des bâtiments et le remboursement des emprunts.

Les dépenses d'ordre comprennent la dotation aux amortissements pour 19 500 euros et le prélèvement net sur la section de fonctionnement qui s'élève à 96 387 euros.

Le remboursement des intérêts et du capital d'emprunts est en forte hausse du fait de l'emprunt souscrit pour l'opération Pôle emploi et débloqué sur 2012 et 2013.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la rénovation de la Maison de l'emploi dont la livraison est prévue pour le mois d'août. Par ailleurs est également inscrit le solde de la rénovation du local commercial conservé par la Ville dans l'ancien hôtel du Fort. Les recettes d'investissement proviennent des recettes d'ordre (amortissements et prélèvement), de l'excédent d'investissement capitalisé pour 667 961 euros et d'un nouvel emprunt inscrit à hauteur de 761 205 € afin de financer l'opération de la Maison de l'Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOPTE** le Budget primitif 2014, présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - en section d'exploitation à 188 287 euros
 - en section d'investissement à 1 580 053 euros

4) BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Pour l'année 2014, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes TTC comme suit :

Section d'exploitation : 112 793 euros

Section d'investissement : 278 990 euros

En section d'exploitation, la dotation aux amortissements est estimée à 47 500 euros et le prélèvement net dégagé sur la section s'élève à 32 493 euros.

Le tarif de l'eau n'a pas été modifié en 2013, les recettes d'exploitation 2014 seront donc inscrites à même hauteur qu'au budget de l'exercice précédent.

La Ville a souscrit un emprunt de 100 000 euros en 2013, les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance annuelle sont prévus dans les 2 sections.

Comme vu lors du débat d'orientations budgétaires, les études préalables à l'établissement des périmètres de protection sont achevées et la Ville est en attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Des crédits sont inscrits pour solder ces études préalables, puis pour réaliser l'enquête publique et mettre en œuvre les préconisations qui seront rendues.

Des crédits sont également prévus pour verser à la Communauté de Communes la participation de la Ville pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

En travaux, les projets concernent le remplacement de la canalisation de la Petite Serve et l'extension du réseau pour la desserte de l'ancienne cave de la Maladière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2014 du service de distribution de l'eau potable présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - Section d'exploitation à 112 793 euros
 - Section d'investissement : 278 990 euros

5) BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M 49)

Pour l'année 2014, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes TTC comme suit :

- Section d'exploitation : 729 614 euros
- Section d'investissement : 781 892 euros

Le prélèvement global sur la section d'exploitation s'élève à 714 614 euros, dont la dotation aux amortissements estimée à 25 000 euros et le prélèvement net à 689 614 euros.

Le tarif de l'assainissement n'a pas été modifié en 2013, les recettes d'exploitation 2014 sont réajustées au montant encaissé en 2013.

Il est prévu une extension du réseau dans le secteur de la Maladière pour la future salle festive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2014 du service public de l'assainissement collectif présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - Section d'exploitation : 729 614 euros
 - Section d'investissement : 781 892 euros

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2013

Rapporteur : Yves PAVILLET

La loi du 8 Février 1995 prévoit l'établissement par la commune du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace les opérations effectuées par la Commune ainsi que celles réalisées par les personnes publiques ou privées, agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville. Les dates retenues pour la comptabilisation des actions sont celles des délibérations du Conseil Municipal, ou des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

La politique foncière de la Commune s'exerce principalement dans les secteurs suivants : le développement économique, la politique du logement, l'équipement et l'aménagement des quartiers.

En 2013, les décisions de la commune pour :

- les acquisitions immobilières s'élèvent à un montant de **1 €** en totalité en dépense propre.
- les cessions immobilières représentent un montant de : **205 055 €**
- les échanges immobiliers ont été réalisés sans soulte.

Ce bilan ne fait pas l'objet d'un vote.

BILAN ACQUISITIONS FONCIERES - ANNEE 2013					
LIEUDIT	DESIGNATION	VENDEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	OBSERVATIONS
CHAVORT	Terrain non bâti AO 46	Bien sans maître	30/09/2013	0 €	
RD 1006	Ancien centre de secours AN 70	Communauté de Communes	4/11/2013	1 €	Rétrocession à la commune
BILAN CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2013					
LIEUDIT	DESIGNATION	ACHETEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	
Ilot de la Poste	Terrain non bâti AM 106-107-215	OPAC SAVOIE	25/03/2013	88 335 €	
CREVE CŒUR	Terrain non bâti AL 43	_Bilgin KOCA	25/03/2013	111 000 €	
Rue Jean Moulin	Parcelle communale AC 24	_M.MERLOT	4/11/2013	3 400 €	
1 Avenue du Fort	Terrain non bâti AM 45	_M.RUSSO	4/11/2013	2 320 €	

Tableau mis en forme

BILAN ECHANGES FONCIERS - ANNEE 2013

LIEUDIT	DESIGNATION	ACHETEUR	DATE DELIBERATION	PRIX	
Sous le Bourg	terrains non bâtis AC 40 – AC 42	Bilgin KOCA	25/03/2013	0 €	

DISPOSITIF OPERATIONNEL DE GESTION DE CRISE LORS DES CRUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Alain RIBEYROLLES

Une aide pour la réalisation de dispositifs opérationnels de gestion de crise lors des crues (incluant exercice de terrain et sensibilisation des populations) peut être allouée par l'Etat à la Commune au titre du Programme d'Action de Prévention des Inondations en Combe de Savoie.

L'étude préalable à la réalisation de dispositifs opérationnels est estimée à 5 000 euros TTC environ. Une aide de 50 % peut être demandée à l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention de 2 500 euros pour la réalisation de dispositifs opérationnels de gestion de crise lors des crues en Combe de Savoie.

PROJETS DE CENTRALES HYDROELECTRIQUES SUR L'ISERE

Rapporteur : Joël VUILLARD

Deux sociétés étudient actuellement la création d'une centrale hydroélectrique au niveau du pont Mollard.

La société Quadran envisage son projet sur la travée en rive gauche de l'Isère, et la société Akuoenergy positionne le sien en rive droite.

Le coût de construction indiqué par ces sociétés semble assez voisin l'un de l'autre, entre 8 et 10 M€, pour une production similaire d'environ 10 giga Wh.

Cette production représente environ la moitié de la consommation totale annuelle d'électricité de toute la commune de Montmélian.

Les deux sociétés envisagent le dépôt de leur demande d'autorisation préfectorale pour le premier trimestre 2014.

Un seul des 2 projets sera retenu, après instruction par les services de l'Etat, et sera soumis à enquête publique.

La Ville de Montmélian a fait connaître aux deux sociétés l'intérêt qu'elle porte à ce projet.

Engagée depuis 2007 dans la démarche 3 x 20, la Ville pourrait même être susceptible d'entrer au capital d'une SEM qui pourrait elle-même être actionnaire de la future société d'exploitation de la centrale hydroélectrique.

La commune de La Chavanne a délibéré le 11 septembre 2013, pour donner un avis de principe favorable à la réalisation de ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DELIVRE** un avis favorable de principe à la réalisation d'une centrale hydroélectrique, sous réserve des conclusions des études en matière d'impact sur l'environnement ;
- **FAIT PART** de son souhait de pouvoir participer au capital de la société de construction et d'exploitation, par l'intermédiaire d'une SEM à créer.

RAPPORT D'EVALUATION PREALABLE A LA RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE – SPL OSER
--

Rapporteur : Joël VUILLARD

La Ville de Montmélian, lors de son adhésion à la SPL OSER d'efficacité énergétique, a identifié deux bâtiments nécessitant une rénovation énergétique, la Résidence Albert Camus et la Médiathèque Victor Hugo.

Concernant ce dernier bâtiment, les travaux de rénovation énergétique seront complétés d'un programme de travaux d'accessibilité et d'extension des surfaces de plancher.

Les études préliminaires concernant la médiathèque étant bien avancées, un début de réalisation devrait intervenir à la fin de l'année 2014.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour définir le montage juridique qui sera retenu pour la réalisation de cette opération. Pour cela, un rapport d'évaluation préalable a été élaboré par la SPL OSER.

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :

« VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.1615-13 ;

VU la délibération N°59/2012 du 8 octobre 2012 engageant la Commune de MONTMELIAN en qualité d'actionnaire de la SPL Efficacité Energétique ;

VU la décision N°63/2013 du 20 août 2013 par laquelle le Maire, par délégation du Conseil Municipal, a sollicité la SPL d'Efficacité Energétique pour une mission de rénovation de deux bâtiments, la Médiathèque Victor Hugo et la Résidence Albert Camus ;

VU la synthèse et le rapport d'évaluation préalable ;

VU l'avis favorable rendu par le Comité Technique lors de sa séance du 10 février 2014 ;

CONSIDERANT que la Commune de MONTMELIAN a sollicité la SPL Efficacité Energétique pour une mission de rénovation de la Médiathèque Victor Hugo ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.1615-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une évaluation préalable, telle que définie par les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été

réalisée en vue de comparer les différents schémas contractuels envisageables pour la rénovation énergétique de la Médiathèque Victor Hugo ;

CONSIDERANT qu'il ressort de la synthèse et du rapport d'évaluation préalable annexés à la présente délibération que cinq schémas contractuels ont été envisagés et présentés :

- La segmentation des contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- Le contrat de conception - réalisation ;
- Le contrat global hors financement (type conception, réalisation, exploitation, maintenance) ;
- Le contrat de partenariat de performance énergétique ;
- Le bail emphytéotique administratif ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'évaluation préalable, seuls deux montages contractuels ont été retenus et ont fait l'objet d'une analyse comparative financière ;

- a) Le contrat global hors financement (type conception, réalisation, exploitation, maintenance) ;
- b) Le bail emphytéotique administratif ;

Ce dernier modèle juridique est celui de tiers investisseur, dans le cadre d'un bail de longue durée (bail emphytéotique administratif d'au moins 20 ans), au titre duquel la SPL réalise les travaux convenus puis donne l'immeuble en location à la collectivité cocontractante, location par laquelle la Ville rembourse la SPL et à l'issue de laquelle elle redevient pleinement propriétaire de l'immeuble.

De son côté, la SPL signe un marché de Conception / Réalisation / Exploitation ou Maintenance (CREM) avec un groupement de bureaux d'études et d'entreprises chargé de proposer les solutions techniques de performance énergétique, élaborer le projet, le réaliser et assurer la maintenance technique du bâtiment dans un objectif d'optimisation énergétique.

La durée de l'exploitation technique du bâtiment pendant laquelle elle est assurée par le titulaire du CREM est inférieure à celle du bail emphytéotique.

Les commissions N°2 et 4 ont délivré un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'évaluation préalable,
- **CHOISIT** le montage du bail emphytéotique administratif pour effectuer la rénovation de la médiathèque Victor Hugo.

CESSION FONCIERE PARCELLE N°AK71 – 7, RUE DE LA CHAINE

Rapporteur : Yves PAVILLET

La cession de l'immeuble bâti cadastré AK71, sis 7 rue de la Chaîne, d'une contenance de 187 m² au sol, a fait l'objet d'une large publicité sur la plateforme « immo-interactif » du site internet des Notaires de France.

Ce bien a fait l'objet de plusieurs offres, que la commission N°2 a examinées lors de sa séance du 13 février 2014.

La commission propose de céder ce bien à Monsieur SANCHES, domicilié à MONTMELIAN, qui a pour projet de le réhabiliter via une SCI afin d'y réaliser trois appartements de type 2 destinés à la location.

Il fait une offre de 28.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **CEDER** à l'amiable à Monsieur SANCHES, domicilié 926, Avenue des Calloudes à MONTMELIAN, l'immeuble bâti cadastré AK71, sis 7 rue de la Chaîne, d'une contenance de 187 m² au sol au prix de 28.000 €;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, ainsi que devant le notaire désigné par l'acquéreur, l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs peut être créée auprès de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Elle est composée de 11 membres désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques d'après une liste de 20 titulaires et 20 suppléants désignés par les Conseils Municipaux membres de l'EPCI.

La commune de Montmélian, qui dispose sur son territoire de locaux à usage industriels et commerciaux, est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il est proposé de désigner :

- Titulaire : André BUISSON
- Suppléant : Yves PAVILLET

Philippe SIMON fait part du refus des quatre représentants de la liste « Ensemble pour Montmélian » (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) de participer à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ATTACHE TERRITORIAL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Rapporteur : Jacqueline TALLIN

Depuis le transfert de la compétence relais assistantes maternelles à la communauté de communes du Pays de Montmélian lors de sa création en 2006, Madame Edith CARRE, attachée territoriale, est mise à disposition de la Ville de Montmélian pour assurer la mission de coordinatrice des restaurants scolaires, mission qu'elle assurait déjà auparavant quand elle était salariée de la Ville.

Une nouvelle convention de mise à disposition a été signée avec la Communauté de communes du Pays de Montmélian pour la période du 26 août 2013 au 25 août 2016, après délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2013.

La création au 1^{er} janvier 2014 de la nouvelle Communauté de Communes Cœur de Savoie nécessite de signer une nouvelle convention de mise à disposition de cet agent.

La nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2014 et reprend les dispositions de la convention précédente :

- Convention conclue pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016
- Mise à disposition à hauteur de 400 heures de travail par an, soit 25% d'un équivalent temps plein ;
- Remboursement à la collectivité d'origine des sommes dues au titre de la mise à disposition correspondant au brut fiscal augmenté des charges patronales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, de la mise à disposition d'un attaché territorial de la communauté de communes Cœur de Savoie auprès des services de la Ville à hauteur de 25% d'un équivalent temps plein ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE AVEC LE CCAS DE MONTMELIAN

Rapporteur : Jacqueline TALLIN

Dans le rapport relatif à l'examen des budgets primitifs pour l'exercice 2014, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, il est indiqué que, lors de sa séance du 10 février 2014, le Comité Technique a donné un avis favorable à la création d'un poste permanent à mi-temps relevant du cadre d'emploi des ETAPS pour l'exercice des missions de chef de bassin, dans le cadre d'une organisation de travail annualisée et que ce même agent assurera un autre mi-temps sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe le reste de l'année. Il sera recruté pour cela par le CCAS et mis à disposition de la Ville auprès des services techniques.

Il convient pour ce faire de signer une convention entre la Ville et le CCAS. Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- Cette convention prendra effet le 1^{er} avril 2014. Cet agent étant contractuel, la convention aura une durée équivalente à celle du contrat de travail, soit un an, jusqu'au 31 mars 2015.
- L'agent sera mis à disposition de la Ville pour l'intégralité de sa quotité d'emploi, soit 17,5/35^{ème}.
- La Ville remboursera au CCAS les sommes dues au titre de la mise à disposition correspondant au brut fiscal augmenté des charges patronales.

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans son principe la mise à disposition, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2014, d'un adjoint technique 2^{ème} classe du CCAS de Montmélian auprès des services de la Ville à hauteur l'intégralité de sa quotité d'emploi, soit 17,5/35^{ème} ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et le CCAS de Montmélian.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil Municipal et rendues exécutoires depuis le 27 janvier 2014 :

- ✓ Décision n° 04/2014 du 27 janvier 2014 relative à la vente de la concession N° 468 du Cimetière-parc de la Peysse ;
- ✓ Décision n° 05/2014 du 30 janvier 2014 relative à la signature d'un avenant N°3 au bail de location d'un appartement sis groupe scolaire Pillet Will.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

La Secrétaire

La Députée- Maire,

Susana DIAS

Béatrice SANTAIS